

## L'union fait la force :

### Catégorie Plus 2.1 et le Fonds équilibré de dividendes de l'Empire Vie

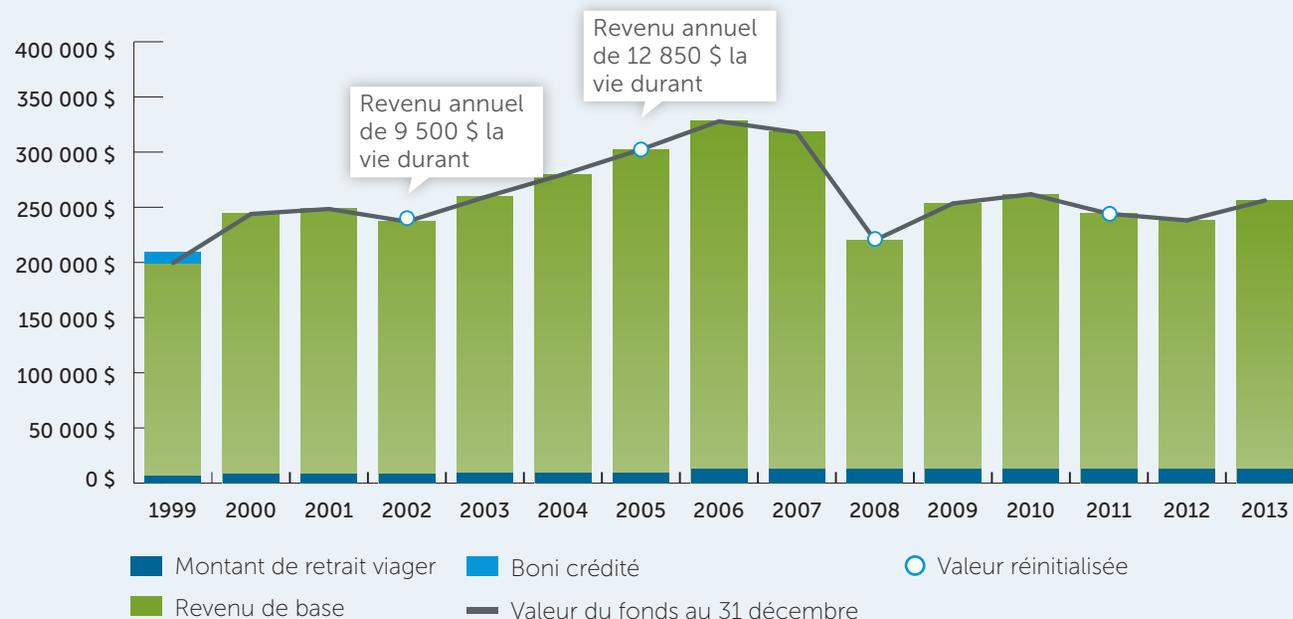
Catégorie Plus 2.1 et le Fonds équilibré de dividendes de l'Empire Vie offrent à vos clients le potentiel d'accroître leur revenu de retraite garanti la vie durant<sup>1</sup> en tirant profit du pouvoir des bonis sur le revenu de base<sup>2</sup>, des réinitialisations et des titres donnant droit à des dividendes.

#### Revenu immédiat

Dans ce scénario hypothétique, votre client a investi 200 000 \$ dans le Fonds équilibré de dividendes de l'Empire Vie, selon l'option de montant de revenu viager (MRV) individuel selon l'âge de Catégorie Plus 2.1. Il retire ainsi un revenu de retraite annuel garanti la vie durant de 8 400 \$. Sur 14 ans, l'augmentation de la valeur de marché<sup>3</sup> du Fonds équilibré de dividendes de l'Empire Vie combinée aux réinitialisations automatiques du revenu de base aux trois ans de Catégorie Plus 2.1 a fait passer le revenu de base de 200 000 \$ à 302 341 \$. Le MRV (ou revenu annuel garanti la vie durant) a graduellement augmenté de **8 400 \$ à 12 850 \$**<sup>4</sup>.

#### Revenu immédiat

Placement initial de 200 000 \$ plus un boni de 5 % sur le revenu de base de 10 000 \$ non calculé au prorata



#### RÉSERVÉ AUX CONSEILLERS

<sup>3</sup> Pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 1999 au 31 juillet 2010, la période avant la date de création du Fonds équilibré de dividendes, les rendements hypothétiques du fonds sont calculés en utilisant les rendements nets du Fonds de dividendes de l'Empire Vie – Catégorie A (pondération de 80 %, « Fonds A ») et du Fonds d'obligations de l'Empire Vie – Catégorie A (pondération de 20 %, « Fonds B »); nous supposons que le rééquilibrage se produit à la fin de chaque mois pour respecter la composition de l'actif cible de 80 % dans le Fonds A et de 20 % dans le Fonds B. Pour la période du 1<sup>er</sup> août 2010 au 31 décembre 2013, les rendements nets du Fonds équilibré de dividendes de l'Empire Vie – Catégorie G sont utilisés. Ce fonds a une composition stratégique de l'actif de 80 % dans le Fonds équilibré de dividendes de l'Empire Vie (Catégorie A) et de 20 % dans le Fonds d'obligations de l'Empire Vie (Catégorie A); il est rééquilibré à l'intérieur d'une fourchette de +/- 2,5 %. Le retrait maximal de la garantie de retrait indiqué dans ce tableau est le montant de retrait viager pour l'année civile suivante. Dans ce scénario, nous n'avons pas tenu compte des autres fonds Catégorie Plus 2.1 que le client pourrait avoir au sein du même contrat, ni de l'imposition des paiements de Catégorie Plus 2.1.

## À propos de Catégorie Plus 2.1 : Revenu de retraite garanti la vie durant<sup>MC</sup>

Catégorie Plus 2.1 offre à vos clients la tranquillité d'esprit, car ils savent qu'ils pourront bénéficier d'un revenu de retraite garanti la vie durant.

- Option de revenu garanti selon l'âge individuelle ou conjointe<sup>5</sup> offerte dès l'âge de 55 ans
- Réinitialisations automatiques du revenu : vous ne restez pas pris avec le même taux de paiement toute votre vie, mais passez au pourcentage de MRV suivant selon votre âge<sup>6</sup>
- Privilèges de revenu de retraite : vous pouvez interrompre vos versements de revenu et les reprendre en tout temps
- Frais de gestion et d'assurance concurrentiels
- Garantie sur la prestation au décès, revenu de base et montant aux fins du boni réinitialisés automatiquement aux trois ans<sup>7</sup>
- Boni de 5 % sur le revenu de base la vie durant octroyé chaque année où aucun retrait n'est effectué (boni non calculé au prorata)
- Service d'alerte de retrait excédentaire qui protège le revenu de retraite garanti
- Placement minimal peu élevé – 10 000 \$
- Garanties sur la prestation au décès de 75 % et sur la prestation à l'échéance de 75 %

<sup>1</sup> Pour n'importe quelle année au cours de laquelle aucun retrait excédentaire n'est effectué.

<sup>2</sup> En supposant un placement initial de 200 000 \$ le 25 décembre 1999 (date d'anniversaire) et aucun dépôt subséquent. La date de réinitialisation aux trois ans est le 25 décembre de chaque année de réinitialisation; nous supposons que le client est âgé de plus de 64 ans à la date initiale du placement; l'investisseur qui n'a pas effectué de retrait la première année (1999) peut bénéficier du boni annuel de 5 % sur le revenu de base non calculé au prorata.

<sup>4</sup> À 65 ans, le pourcentage du MRV individuel selon l'âge (revenu annuel garanti) est de 4,00 % du revenu de base; à 70 ans, il passe à 4,25 % du revenu de base.

<sup>5</sup> L'option du MRV conjoint selon l'âge n'est pas offerte dans le cadre d'un CELI.

<sup>6</sup> Âge au 31 décembre de l'année civile suivante.

<sup>7</sup> Garantie sur la prestation au décès uniquement réinitialisée jusqu'au 80<sup>e</sup> anniversaire de naissance du rentier.

<sup>8</sup> Source : Bloomberg, pour la période du 31 décembre 1987 au 31 décembre 2013.

<sup>1</sup> L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie gère des fonds depuis 50 ans, y compris par l'entremise de sa filiale Placements Empire Vie Inc. depuis 2012.

Le rendement passé ne garantit pas les résultats futurs. La brochure documentaire du produit considéré décrit les principales caractéristiques de chaque contrat individuel à capital variable.

**Tout montant affecté à un fonds distinct est placé aux risques du titulaire de contrat, et la valeur du placement peut augmenter ou diminuer.**

<sup>MD</sup> Marque déposée de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie. <sup>MC</sup> Marque de commerce de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

RÉSERVÉ AUX CONSEILLERS

INP-0171-FR-10/14

## À propos du Fonds équilibré de dividendes de l'Empire Vie

Le Fonds équilibré de dividendes tire profit des titres donnant droit à des dividendes pour un potentiel de revenu plus élevé.

- Le Fonds équilibré de dividendes est composé à 80 % du Fonds de dividendes et à 20 % du Fonds d'obligations.
- Les dividendes représentent 53 % du rendement global de l'indice composé S&P/TSX<sup>8</sup>.
- Les titres donnant droit à des dividendes fournissent des rendements plus élevés avec moins de volatilité; ils offrent une appréciation du capital et des rendements afin de générer potentiellement une croissance à long terme.

Pour toute question,  
Contactez-moi ▶

*Yves Lavigne*

Planificateur financier, A.V.A.  
Conseiller en sécurité financière  
Tel. : 514.385.3369



Empire  
Vie™

50 ans d'expertise en placements<sup>1</sup>